



TECHNOTHEISM

**Règlement sur la protection des données des
membres de la Communauté**

1. Dispositions générales

1.1 Le présent règlement définit les principes, procédures et mesures visant à garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles des membres de la Communauté.

1.2 La Communauté considère les données des membres comme des informations précieuses et inviolables, nécessitant une protection particulière à toutes les étapes – de la collecte et du traitement à la conservation et à la suppression finale.

2. Principes de traitement des données

2.1 Toutes les données personnelles fournies par les membres sont considérées comme strictement confidentielles et protégées selon le principe de confidentialité absolue.

2.2 La Communauté ne transmet, ne vend ni ne divulgue les données personnelles à des tiers, sauf dans les cas expressément prévus par la législation en vigueur et uniquement dans la mesure minimale nécessaire pour se conformer à cette exigence. Nous contesterons ou minimiserons par tous les moyens légaux toute demande que nous considérons comme portant atteinte au principe de confidentialité.

3. Objectifs du traitement des données

3.1 Le traitement des données personnelles est effectué exclusivement aux fins suivantes :

- accompagnement individuel des membres ;
- planification personnalisée du développement ;
- fourniture de soutien éducatif et de mentorat ;
- amélioration et optimisation des services internes de la Communauté.

4. Mesures techniques et organisationnelles de protection

4.1 Les données personnelles sont protégées par des moyens de cryptographie, y compris le chiffrement et l'authentification multi-facteurs.

4.2 Un modèle d'accès distribué est appliqué : les employés de la Communauté n'ont accès qu'aux données nécessaires à l'exécution de leurs fonctions.

4.3 Un audit interne de la sécurité de l'information est régulièrement effectué.

5. Droits des membres

5.1 Le membre a le droit :

- d'obtenir des informations complètes sur les objectifs et les méthodes de traitement de ses données ;
- de déterminer de manière autonome les personnes ayant accès à ses données ;
- de refuser à tout moment tout traitement ultérieur et d'exiger la suppression complète de toutes ses données.

5.2 La suppression des données est effectuée dans les 14 jours calendaires suivant la réception de la demande correspondante. Pendant cette période, le membre peut changer sa décision et retirer la demande.

5.3 Si, à l'issue de ce délai, le membre ne notifie pas son intention d'annuler la demande, toutes les données sont supprimées de manière irréversible.

6. Transparence et notifications

6.1 La politique de traitement des données est mise à disposition et accessible à tous les membres.

6.2 En cas de modification des conditions de traitement des données, les membres sont informés à l'avance via les canaux officiels de communication.

7. Responsabilité et contrôle

7.1 Une personne chargée de la protection des données est désignée et responsable du respect du présent règlement.

7.2 Un contrôle permanent de la sécurité du traitement des données est exercé, y compris la vérification régulière du respect des procédures.

8. Limitation de responsabilité

8.1 La Communauté n'est pas responsable des cas de divulgation de données résultant de la faute du membre lui-même, y compris :

- diffusion volontaire d'informations personnelles ;
- transmission de données à des tiers ;
- violation des règles de sécurité (par exemple, compromission de mots de passe, piratage d'appareils personnels).

9. Dispositions finales

9.1 Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par les personnes autorisées de la Communauté.



9.2 Toutes les questions non régies par le présent règlement sont examinées conformément aux actes normatifs internes de la Communauté et à la législation en vigueur.